Le Maire de la Commune (*ou le Président*) de ………….,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le décret n° 87-1107 du 30 décembre 1987 portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C ;

Vu le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 portant statut particulier du cadre d’emplois des agents de maitrise territoriaux ;

*(Le cas échéant)* Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;

*(Le cas échéant)* Vu le décret n° 92-1194 du 4 novembre 1992 fixant les dispositions communes applicables aux fonctionnaires stagiaires de la Fonction Publique Territoriale;

*(Le cas échéant)* Vu le décret n°2004-777 du 29 juillet 2004 relatif à la mise en œuvre du temps partiel dans la fonction publique territoriale ;

*(Le cas échéant)* Vu le décret n° 86-68 du 13 janvier 1986 relatif aux positions de détachement, hors cadres, de disponibilité et de congé parental des fonctionnaires territoriaux ;

Vu le décret n° 2014-83 du 29 janvier 2014 modifiant le décret 88-547 du 6 mai 1988 portant statut particulier du cadre d’emplois des agents de maitrise territoriaux et notamment les articles 3 et 5 ;

Vu le décret n°2014-84 du 29 janvier 2014 modifiant le décret n°88-548 du 6 mai 1988 portant échelonnement indiciaire applicable aux agents de maitrise territoriaux et notamment l’article 1 ;

Considérant que M. … est … (grade de l’agent) au … ème échelon, IB :…, IM :… depuis le … avec un reliquat d’ancienneté de… ;

Considérant qu’il convient de reclasser M. … dans la nouvelle échelle spécifique de rémunération des agents de maitrise principaux au 1er février 2014 .

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

A compter du 1er février 2014, M. ............ (nom de l'agent, grade), est reclassé au … ème échelon du grade de …, Indice Brut : …, Indice Majoré : …, avec une ancienneté conservée de…

**ARTICLE 2 :**

Le Directeur Général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé(e) et dont ampliation sera transmise au :

* Préfet ou Sous-Préfet
* Comptable et trésorier
* Président du Centre de Gestion
* Directeur de la CNRACL

FAIT A …………………, le …/…/…

Le Maire (ou le Président)

Le Maire *(ou le Président),*

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le .....................................

Signature de l’agent :